Comment se manifestent les 8 critères de l’ACA dans notre organisme?

# Les 4 critères de l’action communautaire

## Critère 1. Être un organisme sans but lucratif

### Description

* Lettres patentes du Québec
* Partie 3 de la Loi sur les compagnies

### Exemples dans notre organisme

## Critère 2. Être enraciné dans la communauté

### Description

* Participer aux événements de quartier
* Réaliser des activités en partenariat
* Être membre d’une concertation / d’un regroupement
* Faire de la publicité locale
* Les gens de la communauté sont impliqués dans l’organisme

### Exemples dans notre organisme

## Critère 3. Entretenir une vie associative et démocratique

### Description

* Participation à l’assemblée générale annuelle
* Des personnes visées par les activités sont sur le CA (majoritaire), nombre de rencontres.
* Comités de participants
* Activités d’échanges ou de consultation pour les -membres
* Pas d’apparence de conflit d’intérêt entre les membres du CA et la direction.

### Exemples dans notre organisme

## Critère 4. Être autonome ou libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations

### Description

* Les membres du CA sont élus en assemblée
* Aucun acteur extérieur ne détermine les orientations
* Les politiques relatives aux approches et aux pratiques de l’organisme sont déterminées par l’organisme lui-même et sont le fruit de son organisation et de son expertise.

### Exemples dans notre organisme

# Les 4 critères supplémentaires de l’action communautaire autonome

## Critère 5. Avoir été constitué à l’initiative des gens de la communauté

### Description

* Un groupe de personnes s’organise autour d’une problématique donnée et agit sur son milieu.
* Des citoyens ont créé l’organisme (par opposition à des travailleurs du réseau public).
* La création ne résulte pas de l’application d’un programme.
* Une personne n’a pas créé seule l’organisme.

### Exemples dans notre organisme

## Critère 6. Être dirigé par un conseil d’administration (CA) indépendant du réseau public

### Description

* Aucun siège, incluant les sièges de membres non votants ou d’observateurs, n’est réservé à une personne représentant une institution publique ou un bailleurs de fonds.
* Les personnes qui travaillent pour une institution gouvernementale peuvent siéger au CA en leur nom personnel seulement.

### Exemples dans notre organisme

## Critère 7. Avoir une mission sociale propre à l’organisme et favorisant la transformation sociale

### Description

* Ne pas avoir comme seul objectif de fournir des services.
* Agir de manière préventive ou contre les préjugés.
* Viser l’empowerment individuel et collectif.
* Faire de la sensibilisation, de l’éducation populaire, de la mobilisation sociale et de la défense collective des droits.
* Agir pour que la société devienne plus inclusive plutôt que de demander aux personnes exclues de s’adapter.
* Demander des modifications aux politiques publiques.
* Agir différemment.

### Exemples dans notre organisme

## Critère 8. Avoir des pratiques citoyennes, des approches larges axées sur la globalité des situations problématiques abordées

### Description

* Agir sur l’ensemble des causes à l’origine de la situation.
* Avoir une approche par et pour.
* Tenir compte de la personne dans son entièreté.
* Faire place à l’initiative citoyenne.

### Exemples dans notre organisme